



Formation prévention et métrologie du bruit

Arrêté n° 8015-T du 2 décembre 1991 relatif à la protection des travailleurs contre le bruit

Objectifs

- Connaître les effets du bruit sur l'audition.
- Maîtriser les bases en acoustique : puissance acoustique, intensité acoustique, niveaux de pression sonore, dB, dB(A), dB(C), calcul de l'indice harmonique, analyse fréquentielle.
- Utiliser les appareils de mesure en conformité avec les normes NF S 31084 et NF EN ISO 9612.
- Identifier les moyens de réduire l'exposition sonore : réduction à la source, encoffrement des sources, traitement acoustique du local, protection individuelle.
- Rédiger et/ou interpréter un rapport de mesurage.



Public concerné

Personnel de prévention en entreprise, hygiéniste industriel, bureaux d'étude, laboratoire d'expertise, service de médecine au travail

Formateur (intervenant métropole)

Consultant et formateur sur le bruit. Auparavant responsable INRS des formations "bruit" des contrôleurs de sécurité, des ingénieurs conseils des CARSAT (ex CRAM) et des médecins du travail.

Méthodes pédagogiques

- Théorie : Exposés - débats, vidéos.
- Pratique : Présentation matériel, mesures terrain, analyse des résultats.

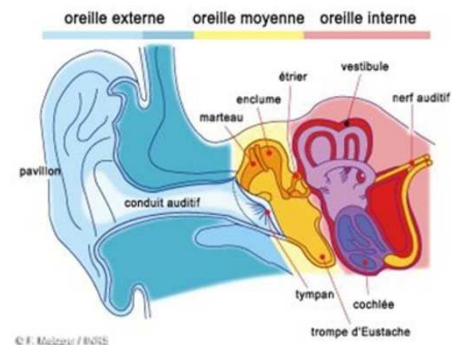




Contenu de la formation (3 journées)

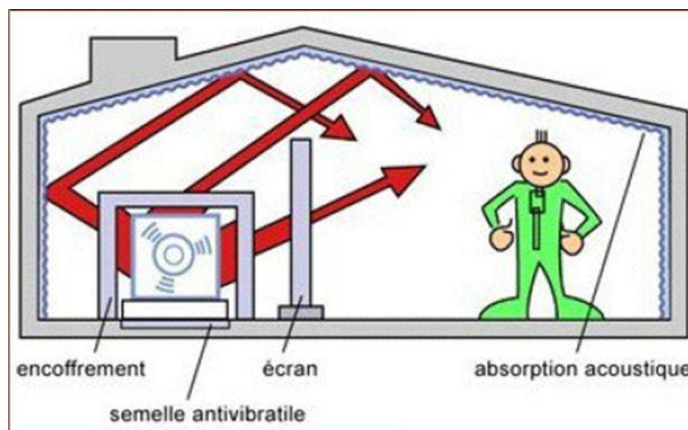
- 1^{ère} journée : apports théoriques.
 - o Présentations de la formation et des participants, recensement des attentes.
 - o Physiologie de l'audition, les effets auditifs et extra-auditifs du bruit.
 - o Notions d'acoustique :
 - L'émission d'un son : la puissance acoustique en Watt ;
 - La transmission d'un son : la pression acoustique en Pascal, la fréquence et l'amplitude, les bandes d'octave, son pur, son harmonique, son complexe, bruit ;
 - La réception d'un son par l'oreille : l'intensité acoustique en Watt.m^{-2} , la sensation sonore ;
 - La mesure d'un son : le niveau de pression sonore en dB ;
 - Le dB(A), le dB(C), l'indice harmonique, le niveau de pression acoustique de crête ;
 - Le niveau équivalent $L(A)_{eq,t}$, le niveau d'exposition quotidien $L_{ex,8h}$, le calcul de l'exposition quotidienne par la méthode des points.

- 2^{ème} journée : prise en main des appareils de mesure, les normes de mesurage et la réglementation.
 - o Utilisation des sonomètres, sonomètre intégrateur, exposimètre-dosimètre : les pondérations temporelles, les pondérations fréquentielles, la classe des appareils, la calibration, la révision annuelle, les normes de mesurage NF S 31084, NF EN ISO 892
 - o Groupe d'exposition homogène, niveau d'exposition quotidien, niveau de pression acoustique de crête, valeurs d'exposition inférieure et supérieure, valeur limite d'exposition, obligations de l'employeur.





- o Les actions de réduction de l'exposition sonore :
 - La réduction du bruit à la source ;
 - L'encoffrement des sources ;
 - Le traitement acoustique du local ;
 - La protection individuelle.
 - Le suivi médical, la maladie professionnelle due au bruit, le tableau 42 des maladies professionnelles



- 3^{ème} journée : travaux pratiques de mesurage en entreprise et rédaction d'un rapport de mesurage
 - o Consignes et constitution des groupes de mesurage, mesurage en situation réelle.
 - o Mesurage en entreprise.
 - o Elaboration d'un rapport de mesurage. Calcul du Lex,8h, la méthodes des points d'exposition, la calculette INRS ISO 9612. Présentation par chaque petit groupe des résultats des mesurages.
 - o Synthèse et évaluation de la formation.

Budget

170 000 CFP HT par stagiaire dans le cadre d'une session interentreprises



CAPSE >> est organisme de formation professionnelle continue agréé DFPC.
>> est centre agréé du Centre National de Prévention et de Protection pour la zone Pacifique

CAPSE NC // 3 Rue Dolbeau // ZI Ducos // BP 12377 // 98802 Nouméa Cedex // Tel : 25 30 20 // Fax : 28 29 10

CAPSE NORD // Lot 50 // Lot Municipal // BP 318 // 98825 Pouembout // Tel / Fax : 42 41 40

Email : capse.nc@capse.nc // Site internet : www.capse.nc // www.cnpp.com